

PROVINCE DE QUÉBEC**VILLAGE DE LAWRENCEVILLE**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal du Village de Lawrenceville, tenue le mardi 20 septembre 2016 à 18h30 à la salle du conseil, située au 2100 rue Dandenault, à Lawrenceville.

Sont présents : M. Michel Carbonneau, maire,
Mme Johanne Dufresne, conseillère,
M. Éric Bossé, conseiller,
M. Claude Jeanson, conseiller,
Mme Aline Alain, conseillère,
M. Derek Grilli, conseiller,
M. Guillaume Roberge, conseiller,

Absents :

En vertu des articles 153 et 156 du code municipal, l'avis de convocation a été dûment signifié en date du 15 septembre 2016 à tous les membres du conseil.

Les membres présents forment quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 18h30 sous la présidence de M. Michel Carbonneau, maire de Lawrenceville. Monsieur François Paquette siège à titre de directeur général.

1. ORDRE DU JOUR

2016-09-109

Il est proposé par le conseiller Derek Grilli,
Appuyé par le conseiller Éric Bossé,

Que l'ordre du jour soit accepté tel que modifié :

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Questions de l'assemblée;
3. Demande de changement au règlement d'urbanisme pour introduire la location de maison ou chalet pour courte durée;
4. Mandat donné à Monty Sylvestre;
5. Questions de l'assemblée;
6. Levée de la séance.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

2. QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

Il n'y a pas de question de l'assemblée.

3. DEMANDE DE CHANGEMENT AU RÈGLEMENT D'URBANISME POUR INTRODURE LA LOCATION DE MAISON OU CHALET POUR COURTE DURÉE

Le directeur général fait lecture, aux membres du conseil ainsi qu'à l'assemblée présente, du rapport déposé par le CCU concernant la demande de modification au règlement d'urbanisme, pour introduire la location pour courte durée.

Le rapport du CCU se lit comme suit :

Attendu qu'une demande de changement de réglementation afin d'utiliser une résidence pour de la location à la semaine a été déposée le 31 août à la municipalité;

Attendu que La demande consiste à autoriser de la location dans une zone d'habitation, plus précisément sur la rue de L'Île ;

Attendu que la tranquillité des voisins immédiats sera immanquablement perturbée suite au va-et-vient fréquents des locataires de la résidence, qui eux sont en vacances, et porter atteinte à la jouissance, par les propriétaires voisins, de leurs droits de propriétés;

Attendu que la forme du terrain ne se porte pas nécessairement à la location avec sa petite taille et le Comité croit que les gens vont aller sur le terrain voisin qui est vaste;

Attendu que le comité s'interroge sur la proximité du cours d'eau et la sécurité des utilisateurs de la résidence;

Attendu que le fait que le stationnement de la résidence soit restreint, des voitures se stationneront dans la rue;

Attendu que la rue étant déjà étroite les déplacements seront encore plus difficiles.

Suite à toutes ces recommandations,

Le CCU recommande au conseil de refuser la demande de changement au règlement;

2016-09-110

Suite à cette lecture, la question a été débattue et il en est résulté la proposition suivante :

Attendu que les membres du conseil ont pris connaissance du rapport et de la recommandation du CCU;

Attendu que les voisins immédiats étaient informés du projet et avaient accepté par écrit la possibilité qu'il y ait une maison ou chalet en location de courte durée sur l'île;

Attendu que les arguments invoqués par le CCU n'ont pas fait consensus;

Attendu que l'acceptation de la demande de changement aurait aussi des retombées positives, notamment sur le plan touristique;

Il est proposé par le conseiller Derek Grilli,
Appuyé par le conseiller Éric Bossé,

Que la municipalité accepte la demande de modification au règlement d'urbanisme pour autoriser, dans la zone patrimoniale de l'île, la location de maison pour courte durée;

Le vote est demandé sur cette proposition.

Le résultat du vote est de trois pour et deux contre.

La proposition est acceptée à la majorité des membres présents.

La conseillère Aline Alain étant à l'origine de la demande, n'a participé ni aux délibérations, ni au vote.

Le conseiller Claude Jeanson et la conseillère Johanne Dufresne demandent à ce que leur objection figure au procès-verbal.

Par ailleurs, le conseiller Derek Grilli a demandé qu'une recherche soit effectuée pour déterminer les raisons de l'établissement du zonage patrimonial de l'île.

4. MANDAT DONNÉ À MONTY SYLVESTRE

2016-09-111

Attendu qu'aucune entente n'est survenue concernant le branchement à l'aqueduc de l'immeuble ayant pour matricule le 9734-05-3069;

Il est proposé par le conseiller Claude Jeanson,

Appuyé par le conseiller Derek Grilli,

Que la municipalité mandate Monty Sylvestre afin que soient engagées les procédures nécessaires pour la récupération des sommes dues liées au matricule 9734-05-3069.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

5. QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

Les acheteurs potentiels de la maison de l'île donnent des informations sur leur projet.

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

2016-09-112

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par le conseiller Derek Grilli, à 19h00, que la présente séance soit levée.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

Michel Carbonneau, maire

François Paquette, directeur général